

2 - Commissions et Représentations - Modifications

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur :

I - Commissions

- Il est proposé de désigner M. Michel OMOURI pour remplacer M. SASSARD à la **Commission n° 1** : *Finances - Budget - Programmation - Relations Internationales - Coopération Décentralisée - Communication - TIC - Police Municipale et occupation du domaine public - Lutte contre les discriminations - Questions humanitaires - Aménagement gestion construction durable.*

- Il est proposé de désigner Mme Monique ROPERS pour remplacer M. SASSARD à la **Commission n° 4** : *Education - Petite enfance - Famille - Sports - Espaces et équipements sportifs - Animations sportives - Sport et handicap - Enseignement supérieur - Recherche - Formation professionnelle - Vie étudiante.*

II - Commissions spéciales

- Il est proposé de désigner Mme Catherine GELIN en remplacement de M. SASSARD à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

- Il est proposé de désigner M. Jean-Marie GIRERD en remplacement de M. SASSARD à l'Office Municipal du Sport.

III - Représentations

- Il est proposé de désigner M. Pascal BONNET ou Mme Monique ROPERS à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon.

- Il est proposé de désigner Mme Françoise PRESSE en remplacement de Mme Corinne TISSIER à l'association Plateforme Franc-Comtoise de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les modifications à intervenir dans les représentations et commissions.

«Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Il est donc proposé pour suppléer le départ de M. SASSARD : M. OMOURI pour remplacer M. SASSARD à la Commission n° 1 ; à la Commission n° 4 Mme ROPERS pour remplacer M. SASSARD ; Mme GELIN pour la Commission spécialisée ; il est proposé M. GIRERD en remplacement de M. SASSARD pour l'Office Municipal des Sports, Mme Françoise PRESSE en remplacement de Mme Corinne TISSIER à l'Association Plateforme Franc-Comtoise de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable.

En revanche il y a deux candidats pour l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon : M. BONNET et Mme ROPERS, nous devons donc mettre cette proposition aux voix.

Sur les cas précédents, y a-t-il des remarques ou des questions ? Je n'en vois pas, on considère que c'est entériné.

Concernant la désignation à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon, je vous propose un vote.

Mme Monique ROPERS : Moi je tiens à rester à cette représentation.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Alors le vote le dira.

Mme Catherine GELIN : Pour ce qui concerne les remplacements de membres du Conseil Municipal, régulièrement les personnes qui ont remplacé ont pris les postes des personnes qu'ils remplaçaient donc je soutiens parfaitement la candidature et puis même la présence de Mme ROPERS pour cette fonction à l'Artisanat.

M. Pascal BONNET : Je ne crois pas qu'il y ait de ma part une volonté de prendre la place de quelqu'un dans la mesure où c'était vacant après le départ d'Edouard SASSARD, il me semble cohérent qu'un membre de la Commission Commerce siège à l'Office ; ce n'était pas le cas avec Edouard SASSARD et cela n'a pas été simple à gérer entre nous, même si on arrivait à communiquer. D'autre part le Groupe UMP estimait que sur un enjeu important l'Opposition Municipale à travers l'UMP devait être présente donc j'exprime cette candidature sachant que Catherine GELIN a dit qu'en général il y avait un remplacement direct à tous les postes, ce n'est pas le cas puisque de toute façon tout ce qu'occupait Edouard SASSARD n'a pas été repris par Monique ROPERS, ceci étant ce n'est pas vis-à-vis de Monique ROPERS que ma candidature s'exprime, c'est dans le souci de travailler dans l'intérêt de l'Office du Commerce.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Merci. Nous pouvons donc mettre cette proposition au vote.

Alors il y a, je le rappelle, deux candidats : M. BONNET, Mme ROPERS.

Qui est favorable à M. BONNET ? 7.

Qui est favorable à Mme ROPERS ? 3.

Qui s'abstient ?

Donc M. BONNET est élu. Merci».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité des suffrages exprimés sur les désignations de :

- M. Michel OMOURI à la Commission n° 1
- Mme Monique ROPERS à la Commission n° 4
- Mme Catherine GELIN à la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- M. Jean-Marie GIRERD à l'Office Municipal du Sport
- Mme Françoise PRESSE à l'Association Plateforme Franc-Comtoise de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable.

Il est ensuite procédé à l'élection du représentant à l'Office de Commerce et de l'Artisanat :

Candidats :

- M. Pascal BONNET
- Mme Monique ROPERS.

Résultats du vote :

- M. Pascal BONNET : 7 voix
- Mme Monique ROPERS : 3 voix
- 45 abstentions.

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, désigne M. Pascal BONNET, représentant à l'Office de Commerce et de l'Artisanat.

Récépissé préfectoral du 29 mars 2012.